



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Entrave majeure du Petit-Témis à Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup, le 2 novembre 2022 – La Corporation de gestion du parc linéaire interprovincial Petit-Témis et la Ville de Rivière-du-Loup informent les usagers qu'une entrave majeure du sentier prendra place à compter de la **semaine du 14 novembre**, pour une période de trois à quatre semaines.

La Ville procédera alors à la réfection du pont enjambant la rivière du Loup au km 129, non loin derrière l'usine de filtration municipale, en installant notamment des caissons en bois sous les approches. La rivière devenant infranchissable, cyclistes et piétons n'auront d'autre choix que d'emprunter un détour passant en ville, entre les accès de la rue Fraserville et du boulevard Industriel.

Afin de mener à bien les travaux, des camions seront exceptionnellement appelés à circuler sur la piste à l'intérieur de la zone entravée, ce qui pourrait occasionner des bris. Le cas échéant, des travaux correctifs seront menés au printemps.

Bien que la circulation soit généralement moindre en novembre- ce pourquoi justement les travaux ont lieu à cette période de l'année - un détour doit être prévu afin de s'assurer d'offrir une alternative aux usagers du Sentier transcanadien et de la Route verte, dont le Petit-Témis fait partie. D'ailleurs, la réfection bénéficie justement du soutien financier de la Fondation du Sentier Transcanadien, du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du gouvernement du Québec, ainsi que du Fonds éolien de la MRC de Rivière-du-Loup.

- 30 -

Sources :

Martine Desbiens
Coordonnatrice
Sentier Rivière-du-Loup Témiscouata
418 868-1869

Karine Plourde, conseillère
Service des communications
Ville de Rivière-du-Loup
418 867-6611